



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

DOM : pauvreté

Question écrite n° 1300

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur le fait que le decret no 76-526 du 15 juin 1976, qui permet a des categories autres que les seuls sortants de prison de beneficier de l'acces a des centres d'hebergement et de readaptation sociale (CHRS), n'a pas ete etendu aux DOM Cette situation conduit a exclure les plus demunis et la population des sans-domicile fixe d'une aide par ailleurs accordee a ceux ayant fait l'objet d'une periode de detention. Il lui demande ainsi quelle decision il entend adopter pour mettre fin a une difference de traitement entre departements francais.

Texte de la réponse

Reponse. - L'extension de la reglementation applicable aux centres d'hebergement dans les DOM-TOM n'est pas envisagee actuellement. L'aide qui doit etre apportee aux populations en difficulte dans les DOM ne releve pas d'ailleurs obligatoirement d'une prise en charge par l'aide sociale. L'opportunit  de creer de nouvelles structures d'hebergement social lourdes est ainsi partiellement remise en cause au benefice de solutions alternatives plus souples, qui font intervenir l'ensemble des reseaux de solidarites locales et ne relevent pas exclusivement de la competence de l'Etat, mais aussi de l'initiative des collectivites locales et des associations, comme en temoignent les nombreux projets d'accueil temporaire pour les populations demunies, mis en place dans le cadre des campagnes de lutte contre la pauvret  et la precarite. Enfin, des modalites differentes de soutien a ces publics par voie de subvention doivent etre encouragees : celles-ci relevent des differentes administrations concernees et ne sauraient incomber exclusivement au ministere de la solidarite, de la sante et de la protection sociale.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr ](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question  crite

Num ro de la question : 1300

Rubrique : Dom-tom

Minist re interrog  : solidarit , sant  et protection sociale, porte-parole du gouvern

Minist re attributaire : solidarit , sant  et protection sociale, porte-parole du gouvern

Date(s) cl e(s)

Question publi e le : 8 ao t 1988, page 2315